

Séance du 07 février 2024

Délibération n°2024-09

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 du mois de février à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 23 janvier 2024.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur David LOUBRY, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Madame Marie MILLERAT-DALDIN

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Véronique PAULMIER à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Christophe BAJARD à Monsieur David LOUBRY

Absents excusés : Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET, Monsieur Alain BECQUART

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7.1 Thème : Décisions budgétaires

Objet : Forêt d'Exception® - Tranche n°1 du contrat de projet 2022-2026

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le label Forêt d'Exception® ;
- VU** le contrat de projet 2022-2026 approuvé et signé par les membres du comité de pilotage Tronçais Forêt d'Exception®, le 11 avril 2022 ;
- VU** la charte partenariale entre l'Office National des Forêts et la communauté de communes ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;

Considérant que le label Forêt d'Exception® est un véritable vecteur de réussite touristique et de retombées pour le territoire ;

Considérant que dans le cadre du contrat de projet 2022-2026 y figure notamment la valorisation du Rond de la Cave et l'attrait culturel de la Forêt de Tronçais ;

Considérant la nécessité de débiter une première tranche du contrat 2022-2026 autour de deux projets :

- Valorisation du Rond de la Cave : mise en lumière de personnalités plus ou moins connues et leur relation avec la Forêt de Tronçais à travers plusieurs périodes historiques. Les dépenses HT s'élèvent à 81 964,80 € dont 30 355,64 € HT à la charge de la communauté de communes ;
- Projet d'Arbres en Art : créer un projet de territoire autour de peintures dont la source d'inspiration est l'enfance d'une fille de forestier. Le budget prévisionnel qui sera à la charge de la communauté de communes s'élève à 3 550,00 € HT ;
- Sentier PMR : le sentier PMR autour de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais est le plus fréquenté avec environ 100 000 passages par an. La réhabilitation s'élève à 5 070,00 € HT ;
- Installation d'équipements touristiques : cela doit permettre de prendre en compte et de rendre visible la fréquentation touristique en Forêt de Tronçais. L'installation de trois appareils s'élèvent à 12 525,00 € HT ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un aménagement dédié à l'accueil du public au Rond de la Cave en Forêt domaniale de Tronçais, ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Article 3 : d'approuver le projet d'Arbres en Art et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Article 4 : d'approuver la réhabilitation du sentier PMR autour de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette réhabilitation.

Article 5 : d'approuver l'installation d'équipements touristiques afin de prendre en compte et de rendre visible la fréquentation touristique en Forêt de Tronçais et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette installation.


Article 6 : d'approuver le plan de financement de la tranche n°1 du contrat de projet 2022-2026 signé entre les membres du comité de pilotage Tronçais Forêt d'Exception® tel qu'il figure ci-dessous :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Rond de la Cave	30 355,64	Etat (35%)	18 866,97
d'Arbres en Art	3 550,00	Département (45 %)	24 257,54
Sentier PMR	5 070,00	Autofinancement (20 %)	10 781,13
Installation équipements touristiques	12 525,00		
Imprévus (annonces, publication, contrôles ...)	2 405,00		
TOTAL	53 905,64	TOTAL	53 905,64

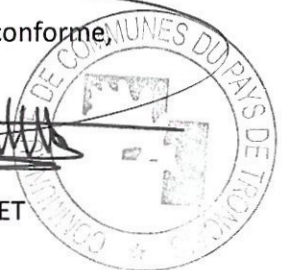
- Article 8 :** d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 18 866,67 € au titre de la DETR 2024.
- Article 9 :** d'autoriser le Président à solliciter une subvention départementale de 24 257,54 € au titre du futur Pacte Allier.
- Article 10 :** de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024, opération 11001.
- Article 11 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 07 février 2024,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président



Daniel RONDET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr